Département de la Loire

Commune de ROISEY

Plan Local d'Urbanisme

Pièce 6: Annexes

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Vue pour être annexé à la délibération d'approbation du PLU du Madame le Maire, Josette Verney Le

INTERSTICE SARL
Urbanisme et conseil
en qualité environnementale

Valérie BERNARD
Espace Saint Germain – Bâtiment Orion
30 Avenue Général Leclerc
38200 Vienne

Tél : 04 74 29 95 60
contact@interstice-urba.com

N

1:5 000

0 125 250 m

PT2
Pic des Trois Dents
Zone de dégagement
3000 mètres

PT1
Crêt de l'Oeillon
Zone de garde
1000 mètres

PT1
Crêt de Bote
Zone de garde
1000 mètres

PT1
Pic des Trois Dents
Zone de garde
1000 mètres

PT1
Crêt de Bote
Zone de protection
3000 mètres

PT1
Crêt de l'Oeillon
Zone de protection
3000 mètres

PT1
Pic des Trois Dents
Zone de protection
3000 mètres

PELUSSIN

BESSEY

MACLAS

VERANNE

AC2

AS1

Servitudes d'Utilité Publique opposables sur le territoire communal

AC 2 : Servitude relative au site classé des Crêts du Pilat

AS 1 : Servitude relative à l'instauration des périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales

Zone de garde de 1 000 mètres
Zone de protection de 3 000 mètres

PT 1 : Servitude relative à la protection des centres de réception radio-électriques contre les perturbations électro-magnétiques (PT1 420 326 01)

Zone de dégagement 3 000 mètres

PT 2 : Servitude relative à la protection des centres de réception radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles (PT2 420 326 01)